

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 13 février 2023

**CD20230213\_41**  
**id. 656**

*Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE).*

*Sont absents :*

*Monsieur LOPEZ.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DELIBERATION**

### **AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION**

## DU GYMNASSE DE VERDUN-SUR-GARONNE

---

À l'occasion de la réunion consacrée au vote de la décision modificative le 21 octobre 2020, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme de 2 750 000 € pour la construction du gymnase du collège à Verdun-sur-Garonne.

L'estimation du programme de travaux avait été définie avec pour référence le gymnase du collège Manuel Azãna à Montauban avec une toiture textile.

Le 27 octobre 2021, l'Assemblée départementale a approuvé l'augmentation de l'autorisation de programme 2021 de 610 000 € pour la porter à un montant de 3 360 000 € afin de doter le gymnase d'une toiture en dur.

L'utilisation de ce futur gymnase est prévue d'être mutualisée avec la commune de Verdun-sur-Garonne, qui a précisé ses besoins : le projet sera constitué d'un gymnase de sports collectifs ainsi que d'une salle de jeux tranquilles d'une surface de 600 m<sup>2</sup>.

À l'occasion de la réunion consacrée au vote de la décision modificative le 27 octobre 2022, l'Assemblée départementale a adopté :

. le principe de travaux suivant :

- Gymnase de sports collectifs :	3 360 000 €
- Salle de jeux tranquilles :	1 200 000 €
- Honoraires de la société publique locale de l'agence régionale de l'aménagement et de la construction (ARAC) Occitanie (5%) :	228 000 €

. l'augmentation de l'autorisation de programme de 1 428 000 €, pour être portée à 4 788 000 €.

Il est informé ci-dessous de l'avancement actuel de ce projet :

### **Financement et organisation du projet :**

La commune de Verdun-sur-Garonne a décidé, lors de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2022, de participer financièrement sur ce projet à hauteur de 1 900 000 €, correspondant à 50 % du coût hors taxes des travaux.

Un comité de pilotage s'est réuni le 4 janvier 2023 à la mairie de Verdun-sur-Garonne pour valider la démarche et lancer les études de programmation.

La société publique locale Agence régionale de l'aménagement et de la construction (ARAC) Occitanie intervient dans ce projet en accompagnement pour la phase de programmation et pour la phase de réalisation.

Un assistant à maître d'ouvrage (AMO) programmiste a été désigné fin janvier 2023 avec pour mission :

- la réalisation d'études d'opportunité et l'établissement du pré-programme avec tous les partenaires du projet (comité pilotage) ;
- l'élaboration du programme technique détaillé.

Ce programme technique détaillé sera présenté à la session consacrée au vote du budget supplémentaire en juin 2023.

#### **Les grandes orientations déjà définies :**

- La localisation est confirmée,
- Le projet porte sur deux salles : gymnase 44 x 24 et salle de jeux tranquilles, 30 x 20 mètres, avec locaux de service (vestiaires, sanitaires, locaux de stockage),
- Il n'est pas prévu de tribunes,
- Le sol est un sol type sportif,
- La hauteur du gymnase sera de 7 mètres.

#### **Calendrier de réalisation du projet :**

- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre au budget supplémentaire en juin 2023,
- Notification du maître d'œuvre : budget supplémentaire en juin 2024,
- Dépôt du permis de construire : mars 2024.
- Lancement de la consultation des marchés de travaux : avril 2025.
- Travaux : septembre 2025.
- Réception : janvier 2027.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, route,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Prend acte de l'avancement du projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne.

Acte pris.

Le Président,

Michel WEILL